

Bencheikh réclame une fiscalité incitative

L'objectif est de permettre aux entreprises de recourir à ce mode de formation, en association avec l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT). Actuellement, la formation alternée représente seulement 30% de la formation globale. Dans le cadre de son nouveau contrat-programme, l'OFPPT souhaite faire passer cette part à 60%.

Invité de la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc pour faire un état des lieux de la formation professionnelle au Maroc et ses perspectives, Larbi Bencheikh, Directeur général de l'OFPPT, a soulevé quelques-uns des défis auxquels fait face l'Office qu'il dirige depuis maintenant 15 ans.

Sans langue de bois, il s'est notamment appesanti sur la problématique de la formation par alternance. Celle-ci, en dépit de son importance et des efforts de l'Office, peine à décoller véritablement.

«*Tout le monde est convaincu de l'importance de la formation par alternance. Mais c'est une formation exigeante, à la fois pour les entreprises et l'Office, avec des conditions à respecter. La formation par alternance, contrairement à celle résidentielle, exige deux opérateurs : l'opérateur économique et l'opérateur de formation. Elle nécessite un découpage du programme, un tuteur, un suivi, etc. Si nous voulons développer ce mode de formation, il faut le faire avec des entreprises qui y croient*», ajoute le DG de l'OFPPT.

Pourtant, l'Office a fait un effort important pour promouvoir la formation alternée. En 2002-2003, un peu plus de 7.300 personnes suivaient ce mode de formation. En 2015, ce chiffre a été multiplié par 10 et dépasse les 74.000 personnes. Mais il ne repré-



Larbi Bencheikh, Directeur général de l'OFPPT

sente guère plus de 30% du total des formations dispensées. Un ratio jugé encore insuffisant par les opérateurs et l'Office lui-même.

Bencheikh explique ce blocage par plusieurs considérations, notamment le manque d'incitations fiscales pour les entreprises intéressées. «*Nous trouvons des difficultés. Les entreprises intéressées n'ont pas beaucoup d'avantages*», explique Bencheikh. Ce dernier a d'ailleurs affirmé être en cours de négociation avec le ministère des Finances pour accorder des avantages fiscaux aux entreprises qui adoptent ce type de formation. Un autre écueil qui freine le développement de la formation alternée réside dans des aspects culturels propres à notre pays. En effet, la formation professionnelle, et notamment par alternance, souffre de préjugés encore

tenaces, que ce soit du côté des entreprises que de celui des étudiants, qui ne la considère pas comme une formation valorisante. «*Au Maroc, on préfère encore un bout de papier (un diplôme ndlr) à une compétence*», déplore le DG de l'OFPPT.

Le nouveau plan de développement de l'OFPPT pour la période 2016-2022, signé devant le Roi Mohammed VI il y a un an, et qui sera traduit en contrat-programme avec le gouvernement avant la fin de l'année en cours, prévoit des actions pour relancer la formation alternée. «*Notre objectif à horizon 2021 est que la part de la formation alternée dans le total des formations soit de 60%*», annonce Bencheikh. «*Nous sommes disposés à collaborer avec les écoles et les entreprises pour stimuler ce mode de formation. Mais il faut leur accorder*

des avantages fiscaux pour le développer», insiste-t-il.

Le Plan prévoit également de développer la formation du middle-management (cadres moyens Bac +3 et +4). Il s'agit d'une demande insistante des opérateurs. Mais cela ne sera pas facile. L'enseignement supérieur dispose d'une loi qui réserve ces niveaux aux universités. «*J'ai pris mon bâton de pèlerin pour rencontrer le ministre et certains décideurs, mais malheureusement cela n'a pas abouti*», explique Bencheikh. L'Office a néanmoins décidé d'instaurer un cycle Bac +3 selon le mode formation qualifiante pour «*soulager les universités*».

Larbi Bencheikh a par ailleurs rappelé les grandes lignes de l'ambitieux plan de développement de l'Office pour accompagner le besoin grandissant des entreprises en compétences. Doté d'un budget de 20 milliards de DH, ce plan prévoit la création de pas moins de 120 établissements de formation supplémentaires dans les 5 années à venir, soit 24 établissements par an. La capacité d'accueil passera ainsi de 436.000 actuellement à plus de 700.000 places en 2021. Dans la filière Bac pro, 150.000 places pédagogiques seront créées. «*En 6 ans, nous allons former autant que lors des 14 dernières années*», résume Larbi Bencheikh. ■

A. Elkadiri